



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès au grade de la hors classe, sont nommés professeurs de lycée professionnel hors classe à compter du 1^{er} septembre 2026.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
DE ANGELI	DE ANGELI	LIONEL	HÔTELLERIE : SERVICES ET COMMERCIALISATION
BOULA	BOULA	PATRICK	LETTRES HISTOIRE GÉOGRAPHIE
MONTUELLE	MONTUELLE	LYSIANE	ÉCONOMIE GESTION OP. COMMUNICATION ET ORGANISATION
VIKENA	VIKENA	PATRICK	GÉNIE CIVIL CONSTRUCTION RÉALISATION D'OUVRAGE
TENT	TENT	CLAUDE	PEINTURE - REVÊTEMENTS
GAUDIN	GAUDIN	AUDREY	HÔTELLERIE : SERVICES ET COMMERCIALISATION

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le **10 JUIN 2026**

**La secrétaire générale du vice-rectorat,
direction générale des enseignements
de la Nouvelle-Calédonie**


Veronique LAURENT